



- 1 La pelouse de la Côte de l'Est à Circourt-sur-Mouzon © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 Fleur d'Épipactis à larges feuilles © FRANÇOIS SCHWAAB





Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger



Superficie : 320 ha
Département : Vosges
Maître d'ouvrage : État
Opérateur : CSL

Entre gestion intensive, conservation et abandon ...

Le site « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » s'étend de part et d'autre des deux rivières, de manière discontinue sur une vingtaine de kilomètres. Il rassemble les habitats naturels les plus remarquables de ces vallées ainsi que plusieurs gîtes à Chiroptères.

Le Mouzon y offre le spectacle d'une jolie rivière karstique* circulant dans une petite vallée encaissée en y formant de nombreux méandres. Cette petite rivière, alimentée par son affluent, l'Anger, se jette dans la Meuse après avoir façonné un paysage de coteaux boisés et de falaises qui n'est pas sans rappeler les reliefs jurassiens. C'est le lent travail des eaux dans les bancs calcaires de la côte bajocienne qui a modelé ces habitats. Certaines falaises présentent un remarquable intérêt stratigraphique* et tectonique*, car elles permettent d'observer aisément les couches géologiques successives ainsi que les failles donnant lieu au karst.

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Alors que les fonds de vallées hébergent des prairies mésotrophes* de fauche (*Habitat 6510*) et des pâturages, les coteaux, souvent surplombés de falaises (*Habitat 8210*), sont occupés par des érablaies de pente ou de ravin (*Habitat prioritaire 9180*), voire par des pelouses calcicoles* (*Habitat prioritaire 6210*) :

- L'érablaie sur éboulis, dans sa variante à Scolopendre et Lunaire (*Habitat prioritaire 9180-4*), occupe près de 5 ha dans le bois de l'Enfer, avec un très bon état de conservation. Quelques hêtraies-chênaies calcicoles* (*Habitat 9150-1*) se développent sur des pentes sèches et chaudes présentant un bilan hydrique déficitaire. Un autre habitat forestier particulièrement remarquable du site est l'érablaie à Corydale et Moschatelline de fond de vallon (*Habitat prioritaire 9180-5*). Cet habitat très peu répandu en Lorraine caractérise les vallons encaissés sur colluvions* épaisses, où règne une forte humidité atmosphérique et où les gelées printanières sont fréquentes. Cette forêt dominée par le Frêne, l'Érable sycomore et le Chêne pédonculé abrite des espèces végétales à affinités montagnardes, comme l'Aconit tue-loup. Cette formation boisée entre en contact dans les bas des pentes avec la chênaie pédonculée calcicole* continentale (*Habitat 9160-1*), qui caractérise des conditions moins confinées. Plus commun dans le site avec une superficie de près de 180 ha, la hêtraie neutrophile*, dans la variante de la hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et à Mélisque uniflore (*Habitat 9130-5*), est présente sur l'ensemble des coteaux calcaires.
- Parfois à proximité immédiate des habitats précédents, les pelouses calcicoles (*Habitat prioritaire 6210*) génèrent des ambiances radicalement opposées à ces forêts sombres et humides. L'état de conservation de ces pelouses est variable : certaines arborent une couverture d'Épine-vinette typique de leur caractère xérophile*, d'autres restent très ouvertes, et enfin, certaines pelouses

plus mésophiles* sont menacées par l'enfrichement. Si la colonisation par le Prunellier et de nombreuses autres espèces arbustives, comme le très méridional Amélanchier à feuilles ovales, protégé régionalement, peut générer temporairement des milieux à la diversité biologique particulièrement élevée, elle menace à terme le cortège d'espèces inféodées aux pelouses, comme les nombreuses orchidées. De plus, les pelouses envahies par les semis de pins peuvent voir elles aussi, et plus rapidement encore, leur flore herbacée typique se raréfier voire disparaître, comme sur la côte de Fayelle. Mentionnons également, sur la corniche de la Roche-aux-Miroirs, la présence d'une pelouse rupicole* sur des dalles calcaires (*Habitat 6110*) qui héberge la Mélisque ciliée, plante protégée en Lorraine.

- Les milieux rocheux sont particulièrement bien représentés dans ce paysage karstique* avec les falaises calcaires (*Habitat 8210*), comme celles de Circourt-sur-Mouzon ou du vallon de l'Enfer à Rebeville, et les grottes naturelles (*Habitat 8310*), comme la grotte de l'Enfer et la grotte Belleau.
- Les fonds de vallées sont occupés par des prairies mésotrophes de fauche (*Habitat 6510*) qui présentaient une forte valeur écologique du fait de leur caractère alluvial*, lié à des inondations fréquentes. Malheureusement, ce fonctionnement a été profondément modifié par les travaux hydrauliques lourds menés au cours des années 1970 à 1980 : recalibrage, rectification des cours d'eau, drainage des parcelles, etc. Toutefois, ces milieux présentent encore actuellement un grand intérêt, comme en témoigne la présence de la Gratiolle officinale, plante protégée nationalement liée aux prairies humides et en très forte régression à l'échelle nationale.





- 1 La rivière et la falaise de la Côte de l'Est à Circourt-sur-Mouzon © MARTINE SCHWAAB
- 2 Couleuvre verte et jaune © FRANÇOIS SCHWAAB
- 3 Galerie de traverse du fort de Bourlémont © FRANÇOIS SCHWAAB



Plusieurs espèces d'insectes inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » résistent aux modifications de leur milieu de vie. Le Damier de la Succise est un papillon particulièrement menacé par l'amendement des prairies, car sa plante-hôte, la Succise, craint la concurrence des autres espèces. De la même manière, le Cuivré des marais trouve refuge dans les prairies gérées de façon extensive*. L'Agrion de Mercure se maintient dans quelques secteurs du Mouzon et de ses annexes hydrauliques et le Chabot commun est bien présent dans les zones de radiers* de la rivière. La Couleuvre verte et jaune, espèce inscrite à l'annexe IV, possède ses plus belles populations lorraines dans ces deux vallées. Ce superbe serpent, inoffensif comme toutes les couleuvres, grimpe aisément dans les arbustes pour profiter de la chaleur du soleil.

Bénéficiant de nombreux gîtes, les Chiroptères sont bien représentés dans ce site et six espèces inscrites à l'annexe II ont été recensées. Avec une population de plus de 500 femelles, le Petit rhinolophe est bien présent et plusieurs nurseries sont intégrées au site. Trois nurseries totalisent plus de 2 500 femelles de Grands murins dans le secteur de Neufchâteau et le gîte de la colonie la plus importante est inclus dans le site. Le Grand rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Vespertilion à oreilles échancrées et le Vespertilion de Bechstein sont observés régulièrement dans des sites d'hibernation et de transit. De nombreuses autres espèces inscrites à l'annexe IV ont été recensées sur le site : le Vespertilion de Daubenton, le Vespertilion de Natterer, le Vespertilion à moustaches, la Sérotine commune, la Noctule commune, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, l'Oreillard gris et l'Oreillard roux. Au total, quinze espèces de Chiroptères ont été identifiées dans le site.

Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Au sud de Neufchâteau, le site « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » présente les aspects les plus pittoresques de ces deux vallées. Comme beaucoup de milieux naturels, celles-ci sont confrontées à deux menaces contradictoires : d'une part, l'abandon de la gestion qui menace les pelouses par la dynamique naturelle de l'enfrichement, et d'autre part l'intensification des activités humaines dans les prairies et les forêts. Derrière ces phénomènes, il faut voir une évolution profonde et rapide de l'utilisation de l'espace par l'Homme et pour relever ces défis, Natura 2000 doit infléchir les activités humaines vers des pratiques plus compatibles avec l'expression de la biodiversité.

La gestion des forêts de ravins doit être prudente au vu de la rareté et de la fragilité de ces habitats.



L'érablaie de fond de vallon doit également faire l'objet de récoltes raisonnées, mais elle doit en outre être préservée de la création de routes forestières qui peuvent détruire complètement ces milieux peu étendus. Certaines pelouses doivent être ré-ouvertes et la gestion extensive* des prairies doit être favorisée. La tranquillité des gîtes à chauves-souris doit être assurée afin de maintenir les conditions favorables à leur hibernation et à leur reproduction. Enfin, le fort potentiel des milieux prairiaux* peut être réactivé par des actions de renaturation des cours d'eau et des zones humides des fonds de vallées.

Le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) s'est fortement engagé dans la préservation des habitats de ce site : les pelouses de Circourt-sur-Mouzon ont été restaurées dans le cadre du programme LIFE « Pelouses sèches relictuelles de France » (LIFE98NAT/F/5237) et la maison forestière de Neufeys a été mise en sécurité grâce au programme LIFE Chauves-souris transfrontalier (LIFE Nature 95/D/A22/EU/00045). De plus, la nurserie de Grands murins de Neufchâteau et le fort de Boulémont, site d'hibernation de plusieurs espèces de Chiroptères, sont régis par des conventions avec le CSL. Ainsi, le document d'objectifs du site Natura 2000 est décliné en actions concrètes. Le signataire de la charte s'engage, par exemple, à limiter fortement les coupes rases et à ne pas introduire d'espèces forestières exotiques*. Les contrats agricoles favorisent la gestion extensive* des prairies nécessaire en particulier à la reconstitution des populations d'insectes d'intérêt communautaire, comme au maintien de la Gratiolle officinale. Grâce à un contrat Natura 2000, le CSL a pu poursuivre la restauration d'une partie des pelouses calcaires et fermer les caponières du fort de Boulémont pour assurer la tranquillité des Chiroptères. D'autres actions déjà mises en œuvre par les collectivités en lien avec l'Agence de l'Eau concourent aux mêmes objectifs.

Habitats représentés dans ce site

6110 6210 6510 8210 8310 9130 9150 9160 9180

Espèces représentées dans ce site

1044 1060 1065 1163 1303 1304 1308 1321 1323 1324

Documentation

CPEPESC LORRAINE (2009)
MULLER S. (2006)

CSL – AUMAITRE D. (2003)

CSL – COURTE CH. (2010)

